

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPA 74 Signature du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes, avec la société NOV' ECOLES Paris

M. Denis BAUPIN rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010-DPA-50 en date des 5 et 6 juillet 2010 ayant notamment approuvé le principe de recours à un contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes et autorisé Monsieur le Maire de Paris à engager la procédure de consultation par voie de dialogue compétitif et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de partenariat ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer un contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes avec la société NOV' ECOLES Paris et l'autorisation de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à ce contrat ;

Vu le projet de contrat de partenariat et ses annexes joint la présente délibération ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 27 juin 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 2 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 2ème arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 3ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 4ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 5ème arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 6ème arrondissement en date du 8 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 7ème arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 8ème arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 9ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer un contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes avec la société NOV'ECOLES Paris.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à ce contrat.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes au paiement du titulaire du contrat de partenariat seront imputées sur la rubrique 213, mission 80000-99 de la Direction des Affaires Scolaires sur les crédits inscrits et à venir des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2012 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.